



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000451

Séance du vendredi 22 février 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à
Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : Amagney : Jean-Pierre FOSTEL Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessus : Michel BITTARD, Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney : Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Catherine BALLOT, Denis BAUD, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE (à partir du rapport 4.1), Françoise BRANGET (à partir du rapport 1.2.2), Annaïck CHAUVET, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD, Abdel GHEZALI, Paulette GUINCHARD (jusqu'au rapport 13.3), Sylvie JEANNIN, Michel JOSSE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (à partir du rapport 13.1), Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 3.3), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU (jusqu'au rapport 13.3), Nicole WEINMAN Beure : Auguste KOELLER (suppléant de Pierre JACQUET) Boussières : Michel POULET Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Josseline SEITZ Chalezeule : Raymond REYLE Chatillon le Duc : Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX (à partir du rapport 13.1) Chaudefontaine : Christiane BEUCLER (suppléante de Alain CUCHE) Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST Deluz : Yves TARDIEU (à partir du rapport 2.10) Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Franois : Claude PREIONI Grandfontaine : François LOPEZ (suppléant de Richard SALA) (à partir du rapport 2.8) La Chevillotte : Jean PIQUARD (à partir du rapport 2.2) Mamirolle : Jacques-Henry BAUER Marchaux : Bernard BECOULET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Montfaucon : Michel CARTERON (suppléant de Pierre CONTOZ), Yvonne CHAILLET (suppléante de Jean-Marie VERNET) Montferrand le Château : Pascal DUCHEZEAU Morre : Jean-Michel CAYUELA Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS Pirey : Claude BARTHOD-MALAT, Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beupré : Serge FERRY (suppléant de Roland BARDEY) Saône : Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN Serre les Sapins : Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU (à partir du rapport 6.1) Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jacques SIFFERLIN Thoraise : Jean-Paul MICHAUD Torpes : Denis JACQUIN Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 2.3)

Étaient absents : Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT Avanne Aveney : Christian GAGNEPAIN Besançon : Eric ALAUZET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Jocelyne GIROL, Martine JEANNIN, Loïc LABORIE, Lucile LAMY, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Corinne TISSIER Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Champagny : Claude VOIDEY Champoux : Norbert DUPREY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chaucenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUD Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET Gennes : Gabriel JANNIN Grandfontaine : Jean JOURDAIN La Vèze : Philippe CHANAU Larnod : Martine BERGIER Le Gratteris : Nicole JANNIN Mamirolle : Dominique MAILLOT Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Gérard VALLET Novillars : Raymonde BOURLON Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Jacques TERVEL, Annick CHARPY Roche lez Beupré : Michel SCHNAEBELE Routelle : Claude SIMONIN Thise : Claude BULLY Vaire le Petit : Jean-François THIEBAUD Vorges les Pins : Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Abdel GHEZALI

Procurations de vote :

Mandants : M. BULTOT, E. DUMONT, V. FUSTER, D. POISSENOT, C. TISSIER, F. GILLET, G. JANNIN, J. JOURDAIN, M. COTTINY, R. BOURLON, C. BULLY

Mandataires : T. BENETEAU de LAPRAIRIE, F. MONNEUR, J. MARIOT, S. JEANNIN, C. BALLOT, C. PREIONI, J-P. MARTIN, F. LOPEZ, M. LETHIER, B. BOURDAIS, J. SIFFERLIN

Objet : Fonds Régional d'Aide à l'Innovation : projet TROD MEDICAL

Fonds Régional d'Aide à l'Innovation : projet TROD MEDICAL

Rapporteur : Denis BAUD, Vice-Président

Inscription budgétaire

Sans nouvelle incidence financière sur le Budget
--

Résumé :

Dans le cadre de la convention signée avec OSEO et la Région de Franche-Comté, la création d'un Fonds Régional d'aide à l'Innovation (FRI) permet de financer les projets de Recherche-Développement (R&D) portés par les entreprises et les laboratoires du Grand Besançon.

Labellisé par le Pôle de compétitivité des Microtechniques, le projet TROD MEDICAL a été expertisé par OSEO et peut faire à ce titre l'objet d'affectation de crédits, à hauteur de 25 000 €.

Le présent rapport a pour objet le financement de l'étude de faisabilité présentée par la société TROD MEDICAL dans le cadre du Fonds Régional d'aide à l'Innovation (FRI).

I. Le projet TROD MEDICAL

Thématique du Pôle à laquelle se rattache le projet :

Dispositifs médicaux de précision (projet à dimension microtechnique et biomédicale).

Partenaires du projet :

L'entreprise TROD MEDICAL a été créée en juin 2006 pour assurer le développement de nouveaux outils chirurgicaux mini-invasifs. Le modèle de développement de cette société repose sur des partenariats technologiques solides : les sociétés STATICE SANTE et ALCIS situées à Besançon, le Laboratoire d'automatique de Besançon (LAB) et la société STOCKERT située à Freiburg. TROD MEDICAL ambitionne un développement de ses activités à l'échelle internationale, avec en perspective un chiffre d'affaires significatif d'ici 3 ans.

Titre du programme :

Développement d'un dispositif chirurgical mini-invasif pour le traitement du cancer de la prostate par radio fréquence – étude de faisabilité.

II. Objectif et enjeux

L'objectif du projet TROD MEDICAL concerne le développement, l'industrialisation et la commercialisation d'un nouveau dispositif médical dédié au traitement du cancer de la prostate.

Les enjeux du projet TROD MEDICAL s'expriment à plusieurs niveaux :

- le développement de techniques et technologies innovantes,
- le positionnement sur le territoire d'un acteur spécialisé dans le développement, l'industrialisation et la commercialisation de dispositifs médicaux novateurs et ce à partir des technologies développées en Franche-Comté,
- l'élaboration d'une offre commerciale différenciatrice pour l'entreprise TROD MEDICAL, présentant des avantages concurrentiels importants de nature confidentielle.

III. Le programme présenté par TROD MEDICAL

Ce projet a pour objet le développement, la réalisation d'expérimentations animales/cliniques ainsi que la mise aux normes de ce dispositif médical.

Durée prévue du programme (en mois) : 24 mois (projet labellisé par le Pôle des microtechniques)
Date de la validation par la Commission Régionale d'Attribution des Aides à l'Innovation (CRAAI) : 6 décembre 2007.

Coût du programme : le montant de ce programme s'élève à 105 840 €, l'assiette retenue par OSEO est de 100 000 €.

Montant de l'aide de la CAGB proposée :

- subvention de 25 000 € à l'entreprise TROD MEDICAL pour le financement de l'étude de faisabilité portée par l'entreprise, le CRFC prenant en charge une subvention de 25 000 € au profit de cette même société dans le cadre du cofinancement de ce projet, soit au total 50 % de l'assiette retenue par OSEO,
- cette décision est sans incidence financière à ce stade de la procédure, les crédits ayant été préalablement affectés à OSEO,
- pour mémoire, cette aide est conditionnée au maintien sur le territoire des activités de l'entreprise précitée pendant 5 ans.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- **se prononce favorablement sur le financement de la CAGB à hauteur de 25 000 € au bénéfice de la société TROD MEDICAL, sous réserve du maintien de l'activité de cette entreprise pendant 5 ans sur le territoire du Grand Besançon,**
- **autorise Monsieur le Président à signer les actes afférents à cette aide.**


Grand Besançon Agglomération

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 83

Contre : 0

Abstention : 0